

## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

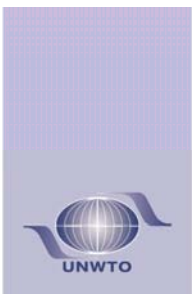
CE/95/DEC

### DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF À SA QUATRE-VINGT-QUINZIÈME SESSION

Belgrade (Serbie), le 29 mai 2013







## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/1(XCV)

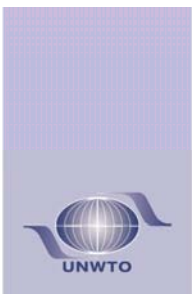
### Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour  
(document CE/95/1 prov.)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour de sa quatre-vingt-quinzième session tel que proposé.





## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/2(XCV)

### Communication du Président

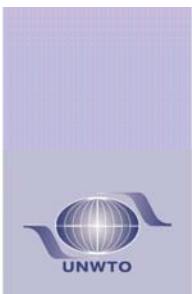
Point 2 de l'ordre du jour  
(document CE/95/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu la communication de la Présidente de la 95<sup>e</sup> session du Conseil exécutif, Mme Maria Grapini, Ministre du tourisme de Roumanie,

1. Remercie la Présidente de sa communication au Conseil exécutif ;
2. Partage son point de vue sur le rôle prééminent du tourisme, son impact important sur la reprise et la croissance de l'économie et le fort potentiel détenu par le secteur touristique dans l'économie mondiale ;
3. Partage également le point de vue de la Présidente concernant la nécessité pour l'OMT de continuer à travailler avec des organisations régionales et internationales et de se concentrer sur les aspects liés à l'éthique, la durabilité, la compétitivité et la protection de l'environnement ; et
4. Exprime sa gratitude et sa reconnaissance à la Présidente et aux Vice-présidents du Conseil pour leur conduite dynamique des travaux et leurs contributions personnelles ayant permis d'avoir des délibérations fructueuses concernant les différents points à l'ordre du jour.





## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/3(XCV)

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie I : situation actuelle et activités

##### a) Le tourisme international en 2012 et les perspectives pour 2013

Point 3 l) a) de l'ordre du jour  
(document CE/95/3 l) a))

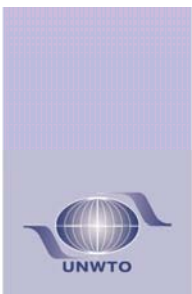
Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport présenté par le Secrétaire général sur le tourisme international en 2012 et les perspectives pour 2013 et en ayant discuté,

1. Remercie le Secrétaire général pour son exposé qui donne aux membres du Conseil un aperçu à l'échelle mondiale de l'évolution récente et à venir du secteur touristique ; et
2. Prend note des informations fournies concernant les défis actuels auxquels est confronté le développement du tourisme international.







## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/4(XCV)

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie I : situation actuelle et activités

#### b) L'intégration du tourisme dans les priorités mondiales

Point 3 l) b) de l'ordre du jour  
(document CE/95/3 l) b))

Le Conseil exécutif,

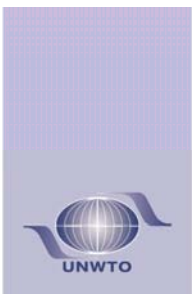
Ayant entendu le rapport présenté par le Secrétaire général sur l'intégration du tourisme dans les priorités mondiales et en ayant discuté,

1. Prend note du travail réalisé par le secrétariat pour faire une place au tourisme dans les priorités internationales et nationales ;
2. Félicite les Membres ayant adhéré à l'initiative de la Lettre ouverte et encourage à s'y rallier ceux qui ne l'ont pas encore fait ;
3. Appuie les priorités présentées par le Secrétaire général, notamment :
  - la facilitation des voyages ;
  - les taxes ; et
  - la connectivité

et lui demande de continuer à rendre compte au Conseil exécutif des progrès réalisés pour faire avancer ces trois questions ;

4. Soutient les efforts consentis par le Secrétariat pour que l'OMT devienne une Organisation éligible, à part entière, au titre de l'aide publique au développement (APD) et pour mobiliser de nouvelles ressources et, sur proposition de l'Afrique du Sud, demande au Secrétariat de créer un groupe de travail présidé par l'Afrique du Sud pour avancer vers cet objectif et rendre régulièrement compte des progrès réalisés au Conseil exécutif ; et

5. Prend note de l'intérêt manifesté par les Membres suivants, au cours de la 95<sup>e</sup> session du Conseil exécutif, à faire partie du groupe de travail sur l'APD : Afrique du Sud, Allemagne, Communauté flamande de Belgique, Égypte, France, Jamaïque, Kenya, Mauritanie, Mexique et République de Corée.



## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/5(XCV)

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie I : situation actuelle et activités

#### c) Protection des touristes/consommateurs et des organisateurs de voyages

Point 3 l) c) de l'ordre du jour  
(document CE/94/3 l) c))

Le Conseil exécutif,

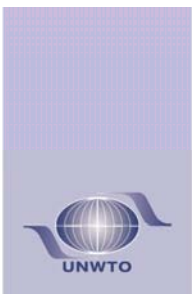
Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la protection des touristes/consommateurs et des organisateurs de voyages,

1. Remercie le Secrétaire général d'avoir fait le point à intervalles périodiques sur les résultats atteints par le Groupe de travail de l'OMT sur la protection des touristes/consommateurs et des organisateurs de voyages ;
2. Se félicite des discussions et des consultations menées avec tous les États Membres, en particulier dans le cadre des réunions des commissions régionales ; et

Rappelant la décision CE/DEC/5(XCIV) du Conseil exécutif,

3. Charge le Secrétaire général de recommander au Groupe de travail de poursuivre l'élaboration du texte de la Convention en tenant compte des résultats desdites consultations et de rendre compte de son état d'avancement à l'Assemblée générale.





## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/6(XCV)

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie I : situation actuelle et activités

#### d) Activités de l'OMT dans le système des Nations Unies

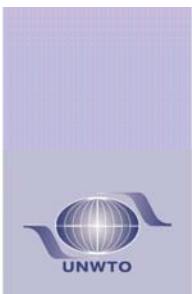
Point 3 l) d) de l'ordre du jour  
(document CE/95/3 l) d)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du document CE/95/3 l) d),

1. Note avec intérêt que l'OMT collabore sur une base régulière avec différents réseaux et mécanismes des Nations Unies dans le but de faire reconnaître pleinement la contribution du tourisme au développement durable et à la réduction de la pauvreté et d'assurer une utilisation optimale des ressources des Nations Unies en évitant une répétition inutile des efforts ;
2. Se félicite de la décision unanime prise par l'Assemblée générale des Nations Unies d'adopter la résolution intitulée *Promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement (A/RES/67/223)* et appuie plus avant le travail de l'OMT dans ce domaine ;
3. Apprécie et soutient les efforts du secrétariat pour placer le tourisme au centre des préoccupations et aller de l'avant en s'appuyant sur le document « L'avenir que nous voulons », par exemple à l'aide d'initiatives aussi essentielles que le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, afin d'inscrire le tourisme au service du développement dans les priorités de *l'après-Rio+20* au sein du système des Nations Unies et à l'appui des États Membres ;
4. Encourage le secrétariat à continuer de participer aux discussions et aux activités en vue de la formulation des objectifs de développement durable dans le contexte des priorités de développement pour l'après-2015 ;

5. Approuve et loue le travail important du secrétariat en ce qui concerne le projet réalisé à la demande de la Direction générale Développement et coopération (DG DEVCO) de la Commission européenne et la possibilité de mobiliser de l'APD pour les pays en développement ;
6. Encourage en outre le secrétariat à participer activement aux préparatifs et processus engagés dans le but de contribuer à la troisième conférence des Nations Unies sur les petits États insulaires en développement, prévue en 2014 au Samoa ;
7. Note l'importante décision prise par l'OMT de renforcer sa participation à l'initiative GPST et son travail en collaboration avec le PNUE et de maintenir son appui aux activités communes ; et
8. Demande au Secrétaire général de l'informer, à ses prochaines sessions, de la participation de l'Organisation aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies et activités pertinentes.



## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/7(XCV)

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie I : situation actuelle et activités

##### e) Comités techniques sur les questions liées à la compétitivité et à la durabilité

##### Redéfinition des noms, mandats, compositions et modes opératoires

Point 3 l) e) de l'ordre du jour  
(document CE/95/3 l) e))

Le Conseil exécutif,

Ayant lu le rapport du Secrétaire général consacré aux comités techniques sur les questions liées à la compétitivité et à la durabilité : redéfinition des noms, mandats, compositions et modes opératoires,

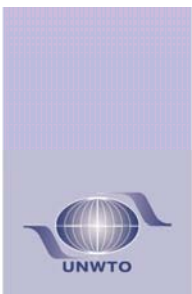
1. Appuie la proposition du Secrétaire général concernant les deux comités remaniés sur les questions liées à la compétitivité et à la durabilité ;
2. Approuve leur changement de nom :
  - a) le Comité du développement durable du tourisme devenant le « Comité du tourisme et de la durabilité » ; et
  - b) le Comité du marché et de la compétitivité devenant le « Comité du tourisme et de la compétitivité » ;
3. Demande au Secrétaire général :
  - a) d'organiser les premières réunions des deux comités dans le cadre de la prochaine Assemblée générale (2013, Zambie et Zimbabwe) ; et

- b) de soumettre à la 97<sup>e</sup> session du Conseil exécutif le règlement intérieur proposé pour les deux comités<sup>1</sup> ainsi que la liste des participants invités pour chaque comité comme indiqué dans la partie intitulée « Composition des comités » ;
4. Approuve que le représentant des Membres associés au Conseil exécutif soit temporairement leur représentant dans les deux comités jusqu'à ce que les Membres associés désignent un Membre pour chaque comité ;
  5. Approuve également que le Président du Conseil des Membres affiliés soit temporairement leur représentant dans les deux comités jusqu'à ce que le Conseil désigne un Membre affilié pour chaque comité ; et
  6. Approuve également l'ajout d'un représentant de chaque comité au Comité du programme et du budget.

---

<sup>1</sup> Voir l'article 8.2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif





## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/8(XCV)

### Rapport du Secrétaire général

Partie II : questions administratives et statutaires

a) Situation financière de l'Organisation

et

Partie III : programme général de travail 2012-2013

a) Rapport du Comité du programme et du budget

Points 3 II) a) et 3 III) a) de l'ordre du jour  
(documents CE/95/3 II) a), CE/95/3 II) a) Add. 1 et CE/95/3 III) a))

Le Conseil exécutif,

Étant saisi du rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation,

Ayant entendu les déclarations du secrétariat et étant saisi du rapport du Comité du programme et du budget,

1. Prend note du niveau de recouvrement des contributions dues par les Membres pour l'exercice financier 2013 au 31 mars 2013 s'élevant à 6 734 010,91 euros, ainsi que du niveau de recouvrement des arriérés de contributions, situé à 362 619,99 euros ;
2. Prend note également des ajustements apportés par le Secrétaire général à la structure des programmes pour 2013 ;
3. Prie instamment les Membres n'ayant pas encore honoré leurs obligations financières de prendre les mesures nécessaires pour régler leurs contributions de 2013, de manière à éviter des retards qui pourraient compromettre l'exécution du programme ;

4. Constate les pressions budgétaires auxquelles est soumise l'Organisation en raison de la politique de croissance nominale zéro déjà suivie depuis quatre ans, tout en notant avec satisfaction la gestion financière prudente dont a fait preuve le Secrétaire général ;
5. Constate également les progrès réalisés dans la mise en œuvre des IPSAS et la reconnaissance spéciale, par les Commissaires aux comptes, du travail accompli en 2012 dans le cadre du projet IPSAS ainsi que l'observation du Secrétaire général d'après laquelle l'application de l'IPSAS 6, de l'IPSAS 7 ou de l'IPSAS 8 à l'activité de l'OMT pourrait être retardée, en attendant l'approbation par l'Assemblée générale de l'OMT, à une date ultérieure, du format définitif de la structure et des relations de l'OMT avec ses entités séparées (« satellites ») ;
6. Approuve la troisième série de propositions d'amendements aux Règles de gestion financière qui s'imposent pour adapter ces dernières aux IPSAS et accepte que les Règles de gestion financière amendées entrent en vigueur une fois que les IPSAS seront appliquées, en visant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, à l'exception des paragraphes 11 et 24 de l'annexe I (Directives en matière de voyages) des Règles de gestion financière amendées qui entreront en vigueur immédiatement ;
7. Note que les commentaires techniques présentés par la délégation allemande à la 95<sup>e</sup> session du Conseil exécutif (voir annexe) seront analysés et incorporés s'il y a lieu à une version plus complète des Règles de gestion financière qui sera soumise à la 96<sup>e</sup> session du Conseil ; et
8. Encourage le Secrétaire général à continuer d'avancer dans le projet de mise en œuvre des IPSAS.

---

Annexe

***95<sup>e</sup> session du Conseil exécutif de l'OMT (27-29 mai 2013)***

***Déclaration de la délégation allemande sur le point 3 II a) Add. 1 :  
Amendements aux règles de gestion financière***

*Madame la Présidente,*

*Nous avons examiné le document sur les Amendements aux règles de gestion financière. Selon la législation allemande, nous sommes tenus de consulter le ministère fédéral des Finances et la Cour des comptes fédérale sur tout document se rapportant à des règles de gestion financière d'organisations internationales. Suite aux consultations approfondies que nous avons réalisées auprès des autorités allemandes, permettez-moi de vous présenter les commentaires suivants de la délégation allemande :*

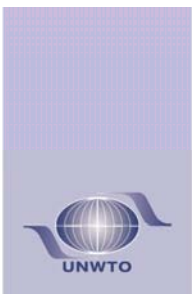
- **Règle 3.07.** *Jusqu'à présent, le Comité du budget et des finances devait confirmer les transferts de crédits entre sections du budget de l'OMT. Néanmoins, selon la nouvelle rédaction de la règle 3.07, le Comité du budget et des finances ne sera informé qu'une fois les transferts*

réalisés. Pour l'Allemagne, cette disposition affaiblit les droits des pays membres car elle n'est pas conforme aux exigences des IPSAS. Nous demandons que la **Règle actuelle** soit maintenue et que le **Comité du budget et des finances** se prononce avant la réalisation de tout transfert de crédits.

- **Règle 5.14.** Dans sa nouvelle rédaction, la règle 5.14 permet de destiner des contributions volontaires à des fins spécifiques dans le cadre du Fonds de contributions volontaires. Or, les règles de gestion financière de rang supérieur (Règle 10 n° 4) ne permettent pas de prendre des dispositions quant à l'emploi des contributions volontaires en spécifiant une activité précise. Nous demandons par conséquent de **supprimer entièrement** la Règle 5.14.
- **Règle 6.21.** Jusqu'à présent, une réserve de renouvellement n'était possible que pour l'acquisition de matériel informatique, de machines de reproduction de documents et de véhicules. La nouvelle rédaction de la Règle 6.21 se réfère à des « biens durables de l'actif immobilisé » en général ; selon la Règle, ceux-ci incluent des biens d'une valeur inférieure à 250 USD et ayant une durée de vie de plus d'un an. La nouvelle définition élargit-elle la gamme des biens pour lesquels une réserve est nécessaire ? Si tel est le cas, l'Allemagne ne peut accepter cette disposition sauf si l'augmentation de la réserve n'entraîne pas d'augmentation des contributions des pays membres.
- **La Règle 6.24** prévoit la création d'un nouveau fonds de réserve, la Réserve spéciale pour imprévus, qui pourrait être alimentée par des excédents budgétaires. **L'Allemagne rejette la nouvelle Réserve spéciale pour imprévus.** Les excédents doivent être utilisés pour réduire les contributions des pays membres, comme dans le passé. En outre, selon la nouvelle rédaction de la Règle, la Réserve pourrait être utilisée non seulement pour des imprévus mais aussi comme capital de lancement de projets volontaires. Nous estimons que ceci est dangereux car, si les contributions volontaires escomptées n'étaient pas versées, les fonds de la Réserve s'épuiseraient rapidement.
- **La Règle 8.01** établit clairement que **tous** les fonds et comptes de l'OMT font l'objet d'une vérification financière externe. Cet aspect important devrait figurer dans les **réglementations de rang supérieur.**

La délégation allemande demande que la présente déclaration soit prise en compte dans le projet de décision du point de l'ordre du jour susmentionné.





## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/9(XCV)

### Rapport du Secrétaire général

Partie II : questions administratives et statutaires

b) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation pour l'exercice financier 2012

et

Partie III : programme général de travail 2012-2013

a) Rapport du Comité du programme et du budget

Points 3 II) b) et 3 III) a) de l'ordre du jour  
(documents CE/95/3 II) b) et CE/95/3 III) a))

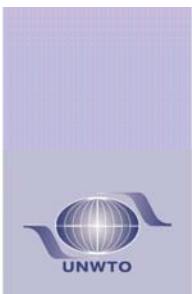
Le Conseil exécutif,

Étant saisi du rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation pour l'exercice financier 2012,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général et du Comité du programme et du budget,

1. Constate que le niveau des dépenses budgétaires de l'exercice financier 2012 a été maintenu dans les limites des crédits approuvés ;
2. Observe que le niveau des recettes budgétaires perçues en 2012 a permis d'exécuter 98,7 pour cent du budget approuvé tout en préservant l'équilibre, à zéro, des recettes et des dépenses conformément à la recommandation formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 567(XVIII) ;
3. Approuve les transferts de crédits indiqués dans le document, qui ont été effectués avec l'autorisation préalable des Présidents du Comité du programme et du budget (Argentine et Malaisie) et du Président du Conseil exécutif (Roumanie), conformément à l'article 5.3 du Règlement financier et à la disposition 3.07 des Dispositions financières détaillées ;

4. Recommande au Secrétaire général de poursuivre en 2013 les démarches entreprises auprès des Membres qui doivent des contributions à l'Organisation afin d'en obtenir le règlement ;
5. Fait sien l'appel lancé par les Commissaires aux comptes à tous les Membres afin qu'ils règlent leurs contributions au budget dans les délais fixés à l'article 7.2 du Règlement financier ;
6. Recommande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes de gestion de l'exercice financier 2012 présentés par les Commissaires aux comptes ; et
7. Remercie les Présidents du Comité du programme et du budget (Argentine et Malaisie) et les Commissaires aux comptes (Espagne et Inde) pour l'important travail réalisé.



## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/10(XCV)

### Rapport du Secrétaire général

Partie II : questions administratives et statutaires

c) Clôture des comptes de gestion vérifiés de la dix-huitième période financière (2010-2011)

et

Partie III : programme général de travail 2012-2013

a) Rapport du Comité du programme et du budget

Points 3 II) c) et 3 III) a) de l'ordre du jour  
(documents CE/95/3 II) c) et CE/95/3 III) a))

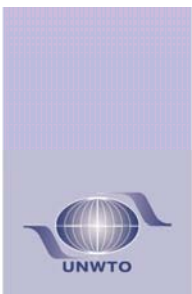
Le Conseil exécutif,

Considérant le rapport du Secrétaire général sur les résultats financiers des comptes vérifiés de la dix-huitième période financière (2010-2011) et prenant acte du rapport du Comité du programme et du budget s'y référant,

Recommande à l'Assemblée générale d'entériner les décisions du Conseil exécutif CE/DEC/6(XC) et CE/DEC/6(XCIII) sur les comptes 2010-2011 approuvant leur clôture.







## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/11(XCV)

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie II : questions administratives et statutaires

#### d) Application de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement

et

#### Partie III : programme général de travail 2012-2013

#### a) Rapport du Comité du programme et du budget

Points 3 II) d) et 3 III) a) de l'ordre du jour  
(documents CE/95/3 II) d) et CE/95/3 III) a))

Le Conseil exécutif,

Constatant que les dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts s'appliquent à 22 Membres effectifs et à un Membre associé,

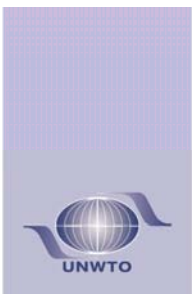
Ayant été informé des Membres bénéficiant de l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts leur ayant été accordée par la dix-neuvième Assemblée générale,

1. Remercie les Membres qui ont fait les efforts nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations financières malgré leurs difficultés internes ;
2. Note avec satisfaction que les dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement ne s'appliquent plus au Membre effectif Myanmar qui a réglé dans leur intégralité ses arriérés de contributions jusqu'à l'exercice financier 2013, ce dernier compris, et que le Membre effectif Pakistan a ramené ses arriérés à moins de deux ans de contributions, si bien qu'il n'est plus visé par les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement ;
3. Note également avec satisfaction que le Cambodge, la Guinée et la République démocratique populaire lao ont respecté leurs plans de paiement convenus jusqu'en 2013 ;

4. Approuve les plans de paiement présentés par les Membres effectifs Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Ouganda et par les Membres affiliés Fundação Comissao de Turismo Integrado do Nordeste – Fundação CTI-NE et United Federation of Travel Agents Association ;
5. Demande au Secrétaire général de l'informer, à sa prochaine session, du respect par les Membres des accords ayant été conclus afin de décider s'il y a lieu de maintenir l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 qui leur a été accordée par l'Assemblée générale ou de leur appliquer de nouveau ces dispositions s'ils n'ont pas rempli leurs engagements ;
6. Fait sien l'appel lancé par les Commissaires aux comptes encourageant tous les Membres à régler leurs contributions au budget dans les délais établis à l'article 7.2 du Règlement financier ;  
et

Rappelant les résolutions 523(XVII), 557(XVIII) et 588(XIX) de l'Assemblée générale ainsi que la décision 7(LXXXIX) du Conseil exécutif,

7. Note que l'Iraq bénéficie d'une prolongation de l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts et de l'article 34 des Statuts jusqu'à la vingtième session de l'Assemblée générale en attendant l'entrée en vigueur de son plan de paiement le 1<sup>er</sup> janvier 2014.



## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/12(XCV)

### Rapport du Secrétaire général

Partie II : questions administratives et statutaires

e) Autorisations accordées d'utilisation du logo de l'OMT

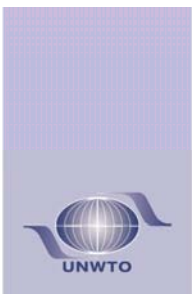
Point 3 II) e) de l'ordre du jour  
(document CE/95/3 II) e))

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport présenté par le Secrétaire général sur les autorisations accordées d'utilisation des marques de l'OMT,

Prend note des entités auxquelles le secrétariat a accordé la permission d'utiliser les marques de l'OMT entre avril 2012 et avril 2013.





## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/13(XCV)

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie II : questions administratives et statutaires

#### f) Questions relatives aux ressources humaines

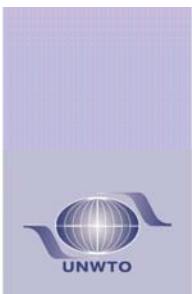
Point 3 II) f) de l'ordre du jour  
(document CE/95/3 II) f))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur la situation des ressources humaines de l'Organisation,

1. Prend note des informations fournies concernant les ressources humaines de l'Organisation et se déclare satisfait du travail accompli actuellement par ces personnes au service de l'Organisation ;
2. Invite les États Membres à se prévaloir de l'offre que leur fait l'Organisation de recevoir, sur la base d'un prêt non remboursable, des fonctionnaires du tourisme parrainés par des États Membres dans le cadre du dispositif existant de renforcement des capacités ; et
3. Approuve l'amendement à la disposition 17.1 Congés spéciaux tel que suit : « Un congé spécial d'un maximum de huit semaines peut être accordé à un fonctionnaire en cas d'adoption d'un enfant » et l'amendement, tel que proposé, à la disposition 24.4 Âge de la retraite.





## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/14(XCV)

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie II : questions administratives et statutaires

##### g) Rapport de l'Association du personnel

Point 3 II) g) de l'ordre du jour  
(document CE/95/3 II) g))

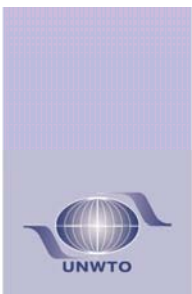
Le Conseil exécutif,

Ayant été informé du rapport de l'Association du personnel de l'OMT,

1. Remercie la Vice-présidente du Comité de l'Association du personnel pour son exposé et accueille avec satisfaction le rapport dont il est saisi conformément à la décision 3(LXXXIII) adoptée à sa quatre-vingt-troisième session ;
2. Constate et apprécie l'esprit de coopération entre le cabinet du Secrétaire général, l'administration et l'Association du personnel de l'OMT et son comité ;
3. Prie le Secrétaire général de continuer de soutenir l'Association du personnel et de collaborer avec elle dans le cadre de ses activités, et plus spécialement aux fins de la formulation de définitions d'emploi spécifiques à un poste selon la structure par programmes de l'Organisation, pour assurer que les postes vacants soient pourvus et les promotions accordées de manière équitable et en se fondant sur les compétences conformément au plan d'évolution professionnelle et au Règlement du personnel ;
4. Encourage plus avant le secrétariat à continuer de répondre aux préoccupations du personnel, en ce qui concerne par exemple la représentation équilibrée des sexes au sein de l'Organisation et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ; et
5. Charge le Secrétaire général d'appuyer et d'encourager la mise en œuvre d'un programme de formation par étapes, mais en continu, pour les membres du personnel dans la limite des ressources financières disponibles, afin d'étendre et de maintenir à jour leurs compétences spécialisées et, partant, la qualité de service aux Membres.







## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/15(XCV)

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie III : programme général de travail 2012-2013

#### b) Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme général de travail

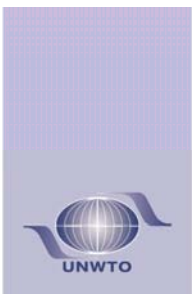
Point 3 III) b) de l'ordre du jour  
(documents CE/95/3 III) b), CE/95/3 III) b) Annexe et CE/95/3 III) b) Add.)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme général de travail, son annexe sur des projets et initiatives spécifiques ainsi que l'additif sur la mise en place d'observatoires du tourisme durable sous l'égide de l'OMT,

1. Prend acte de la somme considérable de travail qui a été accomplie en cette période de restrictions budgétaires ;
2. Appuie l'initiative d'Observatoire mondial du tourisme durable et les étapes proposées pour la mise sur pied d'observatoires ;
3. Approuve l'appellation officielle « observatoires du tourisme durable sous l'égide de l'OMT » et demande à l'Assemblée générale d'approuver son utilisation pour les observatoires, dans le respect des directives relatives à l'utilisation des marques de l'OMT par des organes autres que le secrétariat de l'OMT.





## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/16(XCV)

### Recommandation du Conseil exécutif à l'Assemblée générale d'un candidat au poste de Secrétaire général pour la période 2014-2017

Point 4 de l'ordre du jour  
(document CE/95/4)

Le Conseil exécutif,

Rappelant l'article 12 c) des Statuts et l'article 29.1 de son Règlement intérieur,

Ayant entendu l'exposé du candidat,

Ayant tenu une séance privée conformément à l'article 29.2 de son Règlement intérieur et aux dispositions pertinentes contenues dans le document CE/95/4,

Ayant entendu la désignation par son Président des représentants de la Serbie et de l'Espagne pour être les scrutateurs assignés au dépouillement,

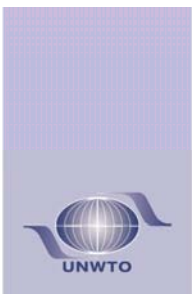
Ayant tenu un scrutin secret pendant la réunion conformément aux Directives générales pour la conduite des élections au scrutin secret annexées au Règlement intérieur de l'Assemblée générale,

Notant qu'à l'issue du vote M. Taleb Rifai (Jordanie) a obtenu 28 voix,

Notant également que M. Taleb Rifai a obtenu au premier tour de scrutin la majorité requise à l'unanimité des voix des membres du Conseil,

Recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Taleb Rifai pour la période 2014-2017.





## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/17(XCV)

### Programme général de travail et budget 2014-2015

Points 5 a) et b) de l'ordre du jour  
(documents CE/95/5 a) et CE/95/5 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le projet de programme général de travail et budget de l'Organisation pour la période 2014-2015, établi par le Secrétaire général conformément à l'article 23.2 des Statuts et sur la base des grandes orientations et des principes de programmation adoptés par le Conseil à sa soixante-dix-neuvième session aux termes de sa décision 11(LXXIX),

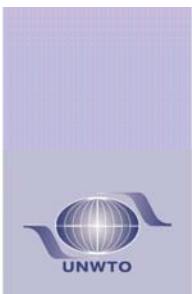
Étant saisi du rapport du Comité du programme et du budget,

1. Prend note avec satisfaction de la proposition du Secrétariat et du rapport du Comité du programme et du budget, et

Considérant la situation résultant de l'application d'une politique budgétaire à croissance nominale nulle pendant les six dernières années consécutives,

2. Décide de poursuivre les débats sur le déficit de ressources et la proposition d'intervention et de soutien des pays membres, dans le but de parvenir à un consensus sur le programme de travail et le budget 2014-2015 avant la prochaine session de l'Assemblée générale.





## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/18(XCV)

### Membres affiliés

#### a) Rapport du Président des Membres affiliés

Point 6 a) de l'ordre du jour  
(document CE/95/6 a))

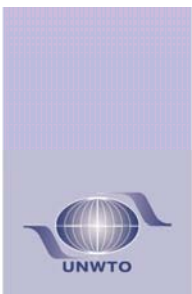
Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport préparé par le Président du Conseil des Membres affiliés de l'OMT et présenté en son nom,

1. Remercie le Président pour son rapport ;
2. Appuie les projets proposés dans le plan de travail en vue de renforcer l'interaction, les synergies ainsi que l'échange de connaissances et de meilleures pratiques entre les Membres affiliés ;
3. Prend note avec satisfaction de l'importance de mettre au point des recommandations portant sur des segments spécifiques, tels que le tourisme sportif et le tourisme urbain, et les défis pour la croissance induits par la saisonnalité ;
4. Encourage les États Membres à apporter leur aide en vue d'identifier des Membres affiliés potentiels de leur pays, particulièrement de pays n'étant pas représentés au sein du Comité des Membres affiliés ; et
5. Félicite le secrétariat des efforts faits pour améliorer la couverture géographique et la représentation sectorielle des nouveaux Membres.







## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/19(XCV)

### Membres affiliés

#### b) Rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié

Point 6 b) de l'ordre du jour  
(document CE/95/6 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, qui s'est réuni le 28 mai 2013 sous la présidence de la France,

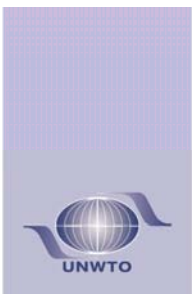
1. Approuve la recommandation du Comité ;
2. Décide d'admettre à titre provisoire à la qualité de Membre affilié les candidats suivants, sous réserve de la ratification par la vingtième session de l'Assemblée générale :
  1. AGENCE DE PUBLICITÉ « GREAT SILK ROAD » (OUBÉKISTAN)
  2. ASSOCIAÇÃO BRASILEIRA DAS OPERADORAS DE TURISMO – BRAZTOA (BRÉSIL)
  3. AYUNTAMIENTO S. BARTOLOME DE TIRAJANA (MASPALOMAS) (ESPAGNE)
  4. BENCH EVENTS (GRANDE-BRETAGNE)
  5. CASPIAN TRAVEL AGENCY AND CARGO LLC (AZERBAÏDJAN )
  6. CONFEDERACIÓN ESPAÑOLA DE AGENCIAS DE VIAJES (CEAV) (ESPAGNE)
  7. CONSOLIDATED TOURISM AND INVESTMENT CONSULTANTS LTD CTICO (JAMAÏQUE)
  8. CONVENTION & VISITORS BUREAU DELLA REPUBBLICA DI SAN MARINO (SAINT-MARIN)
  9. DELTA GROUP LTD (AZERBAÏDJAN)
  10. ELCORTE INGLES (ESPAGNE)
  11. ELEGANT TRAVEL" (AZERBAÏDJAN)
  12. ERA STYLE ( AZERBAÏDJAN)
  13. EUROTOURISM COMPANY ( AZERBAÏDJAN )
  14. FEST TRAVEL (TURQUIE)
  15. FINNISH SANTA CLAUS FOUNDATION (FINLANDE)
  16. GILAN TOURISM (AZERBAÏDJAN)
  17. GLOBAL LLC (AZERBAÏDJAN )
  18. GUBILEN S.A (URUGUAY)
  19. IATCA INTERNATIONAL ACADEMIC TRAINING CERTIFICATION AUDIT SERVICES LTD. (TURQUIE)

20. IMPROTEX TRAVEL, TOURS CONFERENCES (AZERBAÏDJAN)
21. INTERNATIONAL STUDENT IDENTITY CARD ASSOCIATION (PAYS-BAS)
22. KASPIAN TUR MMC ( AZERBAÏDJAN)
23. KHAZAR TRAVEL " XEZER TOURS AND TRAVEL " ( AZERBAÏDJAN)
24. KWELA FLEET MANAGEMENT (AFRIQUE DU SUD)
25. LESLIE HOSPITALITY CONSULTING (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE)
26. MARTA ROSSI E SILVA ZORZANELLO FAIRS AND ENDEAVORS (BRÉSIL)
27. MEXICO TRAVEL CHANNEL (MEXIQUE)
28. MISS HERITAGE WORLD ORGANISATION (MHW) (NAMIBIE)
29. NH HOTELES (ESPAGNE)
30. OBSERVATORIO DE DERECHO DE TURISMO – FACULTAD DE DERECHO UNIVERSIDAD DE BUENOS AIRES (ARGENTINE)
31. "PASHA TRAVEL" LIMITED LIABILITY COMPANY ( LLC) (AZERBAÏDJAN)
32. QAFQAZ POINT HOTEL (AZERBAÏDJAN)
33. SAPPHIRE LLC (AZERBAÏDJAN)
34. "SINDBAD"LLC (AZERBAÏDJAN)
35. "SLIK WAY " AIRLINES LLC- " SW TRAVEL" BRANCH (AZERBAÏDJAN )
36. SMART HOLIDAY (AZERBAÏDJAN)
37. SPEKTR KO LLC (AZERBAÏDJAN)
38. THE ADMINISTRATION OF WINTER AND SUMMER TOURIST COMPLEX "SHAHDAG" (AZERBAÏDJAN)
39. ZIMBABWE YOUTH IN TOURISM (ZIMBABWE)

3. Décide d'admettre à titre provisoire à la qualité de Membre affilié les candidats suivants :

1. DEPT. TOURISM & HOSPITALITY HAZARA UNIVERSITY MANSEHRA KP (PAKISTAN)
2. GAUTENG TOURISM AUTHORITY (GTA) (AFRIQUE DU SUD)
3. INSTITUTE OF TOURISM, BEIJING UNION UNIVERSITY (CHINE)
4. INSTITUTO MOVATUR (ESPAGNE)
5. LIMITED LIABILITY COMPANY (UKRAINE)
6. MONA TOURS LTD. (ISRAEL)
7. NANKAI UNIVERSITY COLLEGE OF TOURISM AND SERVICE MANAGEMENT (CHINE)
8. SEASTAR CONSULTANCY (ÉMIRATS ARABES UNIS)
9. UNIVERSIDAD LA SALLE CANCÚN (MEXIQUE)
10. VISIT ELCHE (ESPAGNE)
11. YOUNG TOURISM LEADERS (TURQUIE)

à condition qu'ils produisent, dans un délai de 30 jours, la lettre officielle de soutien gouvernemental.



## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/20(XCV)

### Membres affiliés

#### c) Membres affiliés/Réseau de connaissances de l'OMT-Ted Qual : régime d'avantages associés à une affiliation commune

#### Intégration des programmes homologués TedQual et du Réseau de connaissances de l'OMT dans le programme des Membres affiliés

Point 6 c) de l'ordre du jour  
(document CE/95/6 c))

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport sur l'intégration des programmes homologués TedQual et du Réseau de connaissances de l'OMT dans le programme des Membres affiliés,

1. Remercie le secrétariat pour son rapport ;
2. Se rend compte de l'intérêt que présente cette proposition pour toutes les parties concernées, c'est-à-dire les Membres affiliés de l'OMT, le Réseau de connaissances et la Fondation OMT.Thémis ;
3. Souscrit à la proposition visant à renforcer le statut de Membre affilié de l'OMT dans le cadre des efforts déployés par l'OMT pour apporter un soutien encore accru à ses Membres ; et
4. Approuve la proposition ci-dessus en vue de sa ratification par l'Assemblée générale.





## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/21(XCV)

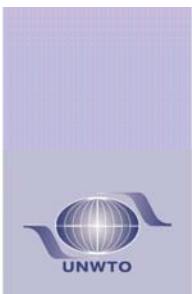
### Journée mondiale du tourisme : propositions à l'Assemblée générale de thèmes et de pays hôtes pour 2014 et 2015

Point 7 de l'ordre du jour  
(document CE/95/7)

Le Conseil exécutif,

1. Approuve, en vue de les soumettre à la 20<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale, les pays suivants pour accueillir la Journée mondiale du tourisme 2014 et 2015 :
  - a) Journée mondiale du tourisme 2014 : Mexique
  - b) Journée mondiale du tourisme 2015 : Burkina Faso
2. Prend note que les thèmes de la Journée mondiale du tourisme 2014 et 2015 seront proposés par le secrétariat à la 96<sup>e</sup> session du Conseil exécutif.





## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/22(XCV)

### Préparatifs de la vingtième session de l'Assemblée générale

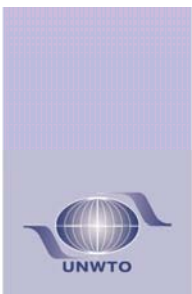
Point 8 de l'ordre du jour  
(document CE/95/8)

Le Conseil exécutif

Prend note du rapport sur les préparatifs de la vingtième session de l'Assemblée générale.







## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quinzième session  
Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013

CE/DEC/23(XCV)

### Remerciements au pays hôte

Le Conseil exécutif,

Ayant mené à bien les travaux de sa quatre-vingt-quinzième session dans les conditions excellentes mises à sa disposition par la République de Serbie,

1. Exprime sa plus sincère gratitude au Gouvernement et à la population de la République de Serbie pour le soutien qu'ils ont apporté à l'OMT et à ses Membres en accueillant la présente session du Conseil dans la belle ville de Belgrade, et pour la possibilité offerte aux délégués de participer à un séminaire préalable au Conseil sur *Le tourisme durable dans les destinations possédant des eaux intérieures* et d'apprécier les curiosités touristiques en cours de route ; et
2. Exprime, en particulier, sa profonde reconnaissance au Premier Ministre Ivica Dacic, au Ministre des finances et de l'économie Mladjan Dinkic, au Secrétaire d'État Goran Petkovic, au maire de Belgrade Dragan Djilas et à la directrice de l'organisation nationale du tourisme Gordana Plamenac, ainsi qu'aux membres de leur équipe et à leur personnel pour leur fabuleuse hospitalité, leur investissement personnel et leur soutien constant aux fins de l'organisation de la réunion.